# RAPPORT ANNUEL 2019
# SUR LA GESTION
# DES DECHETS

HÔTEL DE L'INTERCOMMUNALITÉ 1 blvd Lucien Dodin BP 337 - 85303 CHALLANS Cedex
Tél : 02 51 93 56 73 / Fax : 02 51 93 57 68
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 45

Challans Gois
Communauté

# Sommaire


1. La collectivité ..... 3
   1.1 Challans Gois Communauté ..... 3
   1.2 Le tissu économique ..... 4
   1.3 Les compétences ..... 4
2. Organisation service gestion des déchets ..... 5
   2.1 Moyens humains ..... 5
   2.2 Moyens matériels ..... 6
3. Les contenants de collecte ..... 8
   3.1 Contenants de collecte en porte à porte ..... 8
   3.2. Contenants de collecte en point d'apport volontaire ..... 8
4. Les collectes ..... 10
   4.1 La collecte en porte à porte ..... 10
   4.2 La collecte en point d'apport volontaire ..... 10
   4.3 Les dépôts sauvages ..... 10
   4.4 Aire de retournement ..... 10
5. Déchèterie ..... 11
   5.1 Les travaux 2019 ..... 11
   5.2 Les conditions d'accès en déchèterie ..... 12
   5.3 Les filières de valorisation ..... 12
   5.4 Evolutions du fonctionnement de la déchèterie de Challans ..... 14
   5.5 Opération ponctuelle ..... 14
6. Tonnages ..... 15
   6.1 Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles (Omr) ..... 15
   6.2 Les tonnages de déchets recyclables ..... 16
   6.3 Les tonnages en déchèterie ..... 18
7. Sensibilisation ..... 20
   7.1 Le compostage individuel ..... 20
   7.2 La distribution des sacs de tri ..... 20
   7.3 Calendrier de collecte 2019 ..... 21
   7.4 Sensibilisation dans les écoles ..... 21
   7.5 PCAET ..... 21
8. Indicateurs financiers ..... 22
   8.1 Le budget de fonctionnement ..... 22
   8.2 Le budget d'investissement ..... 25
   8.3 Perspective budgétaire ..... 26
9. Projets 2020 ..... 27
   9.1 Collecte ..... 27
   9.2 Redevance incitative ..... 27
   9.3 Déchèterie ..... 28
   9.4 Travaux centre technique intercommunal des Bretellières ..... 28
   9.5 Actions de sensibilisations ..... 28

# 1. La collectivité

## 1.1 Challans Gois Communauté

Challans Gois Communauté s'étend sur 11 communes :

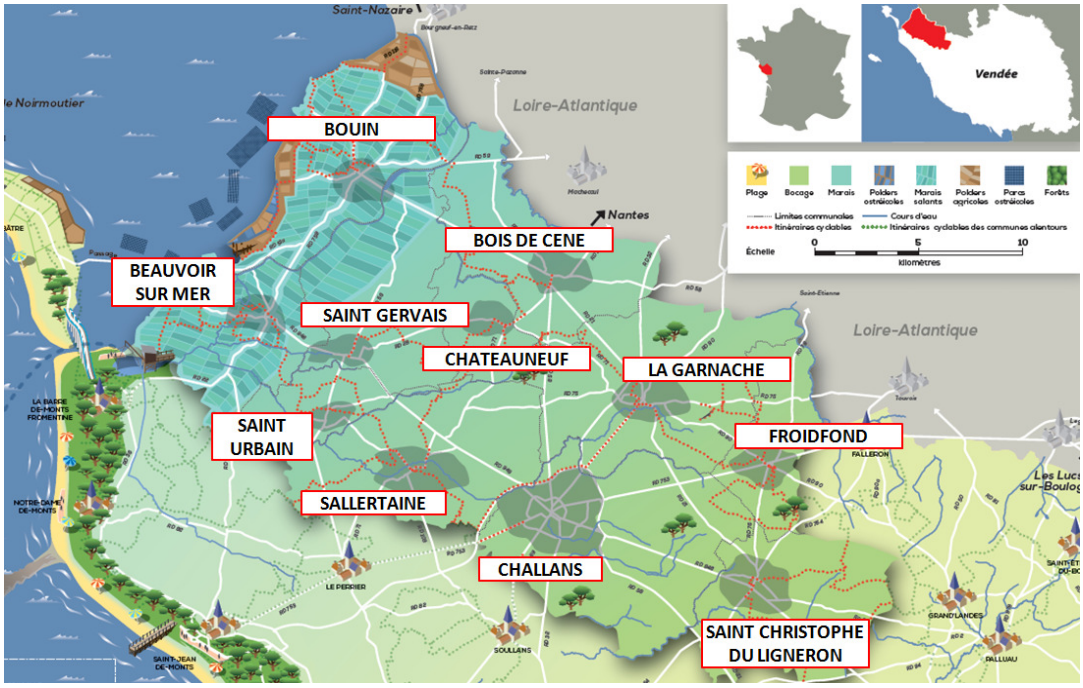


La collectivité compte 49 059 habitants (DGF 2019) et a un accroissement de population régulier tous les ans.

| | Population DGF 2018 | Population DGF 2019 |
|---|---|---|
| BEAUVOIR-SUR-MER | 4 337 | 4 329 |
| BOIS-DE-CENE | 2 089 | 2 117 |
| BOUIN | 2 493 | 2 489 |
| CHALLANS | 21 083 | 21 304 |
| CHATEAUNEUF | 1 071 | 1 091 |
| FROIDFOND | 1 845 | 1 897 |
| LA GARNACHE | 5 030 | 5 139 |
| SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON | 2 623 | 2 633 |
| SAINT-GERVAIS | 2 779 | 2 826 |
| SAINT-URBAIN | 1 903 | 1 914 |
| SALLERTAINE | 3 257 | 3 320 |
| **CCCG** | **48 510** | **49 059** |

## 1.2 Le tissu économique

De part sa localisation géographique, Challans Gois Communauté a développé une attractivité, elle dispose ainsi de :

- structures publiques : 2 lycées, 2 collèges (dont 1 établissement classé le plus grand du département), 30 écoles élémentaires,
- services publics spécifiques : un hôpital, 3 EHPAD, une agence routière départementale du nord ouest Vendée, la DDTM, 1 maison de l'économie, 1 pôle emploi, 1 centre des impôts, 2 centres pour les enfants en difficulté, 1 ESAT, 2 foyers handicapés, 1 maison familiale,
- activités tertiaires : agences de voyages, cabinets de notaire, cabinets de comptables, bureaux d'études, agences immobilières, agences d'intérim, cabinets d'architecte, ...
- un pôle tertiaire : sur 16 ha (en plein développement), plus de 100 entreprises et cabinets tertiaires (site internet : http://pole-activ-ocean.fr),
- 4 600 entreprises,
- plus de 950 commerces,
- 2 villages artisanaux intercommunaux,
- 15 parcs d'activités intercommunaux couvrant 170 ha + des zones d'activités communales + des zones commerciales privés.

## 1.3 Les compétences

Challans Gois Communauté dispose de la compétence collecte des déchets (en porte à porte, en point d'apport volontaire et en déchèterie). Ces services sont gérés en régie.
La compétence transfert et traitement des déchets est transférée au syndicat départemental de traitement des déchets « TRIVALIS » qui assure cette compétence pour l'ensemble des EPCI vendéenne.

# 2. Organisation service gestion des déchets

## 2.1 Moyens humains

La gestion de la compétence déchet est gérée en régie au sein de la collectivité. L'organigramme du service déchet est le suivant :

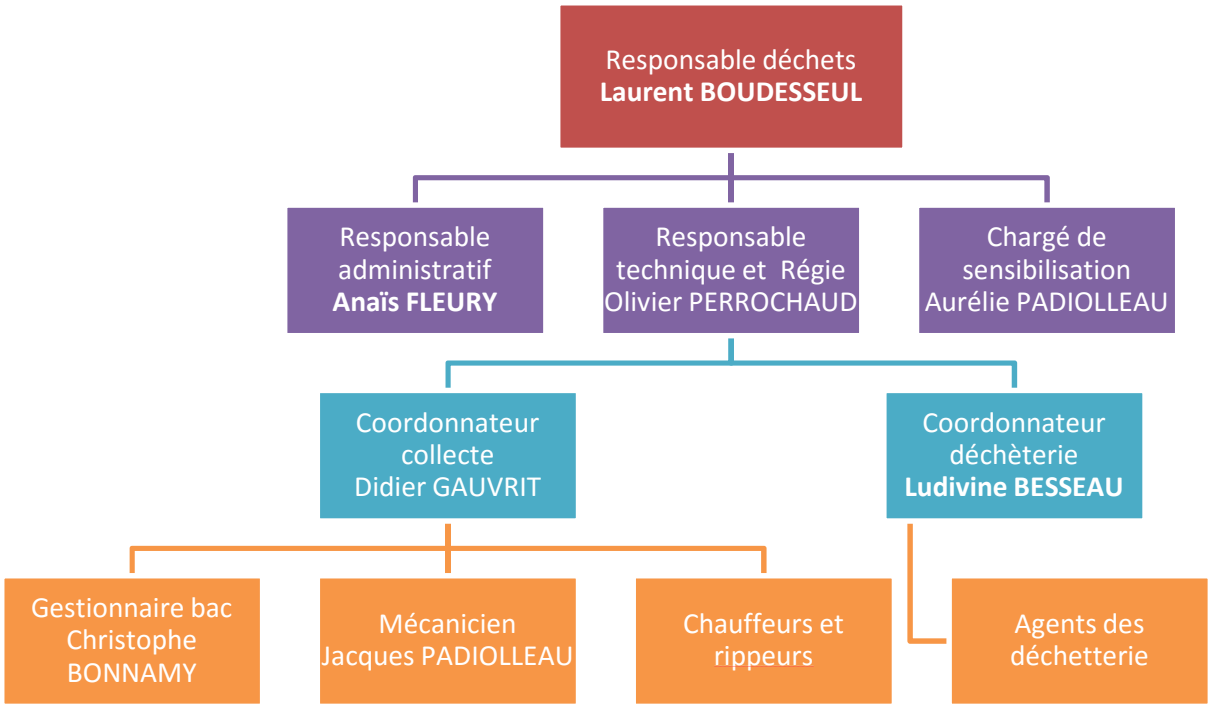


Le service est composé de :

- 11 chauffeurs / ripeurs,
- 9 ripeurs,
- 4 chauffeurs ampliroll / PAV,
- 1 agent de nettoyage des dépôts sauvages,
- 5 agents d'accueil en déchèterie.

Il faut noter que des contrats de courte durée sont également réalisés afin de garantir une continuité de service lors d'absence des agents titulaires (congés, maladie, surcroit d'activité,…)

L'année 2019 a été marquée par une restructuration du service déchet proposée par le responsable de pôle avec le recrutement du responsable du service déchet, de la responsable administrative, de la coordonnatrice des déchèteries et d'agent d'accueil en déchèterie.
Ces recrutements ont notamment été réalisés afin d'améliorer l'opérationnalité du service, suite à des départs d'agents du service, à des repositionnements au sein de la collectivité et suite à la reprise en régie des déchèteries de Beauvoir sur Mer et de Bouin.

Il faut également noter qu'un travail a été effectué sur l'amélioration de la gestion des EPI au sein de la régie.

## 2.2 Moyens matériels

<u>Centre technique intercommunal des Bretellières :</u>

Tous nos moyens de collecte sont situés dans notre centre technique intercommunale situé route de Cholet à Challans.

C'est également sur ce site que sont stockés les bacs et les composteurs.
Le public est accueilli sur ce site le lundi et le vendredi matin pour la distribution des bacs et des composteurs.

<u>Moyens matériels collecte en porte à porte :</u>

Les moyens dont nous disposons sont les suivants :

- 7 bennes à ordures ménagères (BOM) de PTAC 26 t,
- 2 bennes à ordures ménagères de PTAC 16 t.

Ce nombre de véhicules inclus les véhicules de réserve, qui sont d'anciens moyens matériels (plus de dix ans) utilisés en cas de panne des véhicules habituels.
En 2019, 3 bennes à ordures ménagères hors d'usage ont été vendues et 2 bennes à ordures ménagères neuves (une BOM de 26 t et une BOM de 16 t).

## Moyens matériels collecte en point d'apport volontaire (PAV) et les enlèvements de caissons en déchèterie :

Les moyens dont nous disposons pour assurer la collecte des PAV sont les suivants :

- 3 camions ampliroll grue de PTAC 26 t,
- 2 caissons 35 $m^3$ à ventaux hydraulique,
- Caissons 35 $m^3$ pour les déchèteries.

En 2019, 5 caissons 35 $m^3$ renforcés ont été achetés. Ces caissons remplacent d'anciens caissons dont le renouvellement était devenu nécessaire pour des raisons de vétustés et de sécurité.
Les nouveaux caissons disposent de renforts latéraux afin d'avoir une bonne tenue dans le temps suite aux opérations de compactages.

## Moyens matériels sur la déchèterie de Challans :

Les moyens matériels présents sur la déchèterie de Challans en 2019 sont les suivants :

- 1 pelle de capacité 16 t,
- 1 pelle de capacité 18 t non réparable,
- 1 télescopique de capacité 1,8 t.

Ils étaient chargés d'assurer le rechargement du gravat, la gestion du tas de déchets verts et la compaction dans certaines bennes.
Ces moyens ont été vendus et remplacés fin 2019 en raison de leur vétusté et du nombre de panne importante des équipements.

Ainsi, fin 2019, les équipements suivants ont été mis en place :

- 1 compacteur à rouleau,
- 1 télescopique de capacité 4 t.

Le paragraphe 5 décrit la motivation du choix de ces nouveaux équipements.

## Autres moyens matériels :

- 2 fourgons pour la livraison des bacs des professionnels / points de regroupement,
- 2 camions plateaux pour la gestion des dépôts sauvages,
- 2 véhicules utilitaires (pour le mécanicien et le coordinateur collecte),
- 2 véhicules légers électriques fin 2019 (pour le service déchet et la coordinatrice déchèterie).

# 3. Les contenants de collecte

## 3.1 Contenants de collecte en porte à porte

**Les bacs d'ordures ménagères résiduelles:**

Chaque foyer du territoire de Challans Gois Communauté est doté d'un conteneur individuel ou collectif.

Les modalités de dotation des conteneurs individuels sont :

| Nombre de personnes par foyer | Volume du conteneur |
|---|---|
| 1 à 3 personnes | 140 litres |
| 4 personnes sans enfant en bas âge | 140 litres |
| 4 personnes avec 1 enfant en bas âge | 240 litres |
| Supérieur à 4 personnes | 240 litres |
| Zone campagne ou résidences | 340 litres<br>ou 750 litres |

Les professionnels et les résidences sont équipés de bacs de 240 litres, de 340 litres, ou de 750 litres.
Le secteur rural est équipé de bacs individuels ou de regroupement. Sur l'ensemble du territoire, il y a 98 bacs de regroupement soit moins de 1% des foyers.

L'entreprise Contenur est attributaire du marché de fourniture des bacs de collecte (et des pièces détachées).

Afin d'assurer la gestion des bacs (attribution, réparation, échange), 2 permanences par semaine à Challans (centre technique des Bretellières) sont organisées : les lundis et les vendredis.
Une à deux permanences par mois sont organisées à Beauvoir sur mer (rue du port).

La couleur du couvercle des bacs d'ordures ménagères résiduelles est l'orange. Il a été décidé fin 2019, de modifier cette couleur et de passer à des couvercles de couleur grise. Cela a été décidé dans l'optique d'uniformiser les couleurs des bacs sur le territoire national afin de clarifier le geste de tri. Cela s'inscrit dans la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

**Les sacs de collecte des emballages :**

Les emballages ménagers sont collectés en sac de 50 litres sur le territoire. En moyenne, trois rouleaux de 20 sacs sont fournis à chaque foyer. Le marché de fourniture des sacs a été renouvelé à l'entreprise PTL Jet Sac. Dans le cadre ce nouveau marché, il a été décidé d'afficher les consignes de tri sur le sac.

Il faut noter que la collecte des emballages est parfois réalisée en bac jaune notamment pour certains points collectifs et professionnels du territoire.

## 3.2 Contenants de collecte en point d'apport volontaire

**Les colonnes de tri :**

Nous disposons sur le territoire de 80 points d'apport volontaire. La majorité des points d'apport volontaire sont composés de colonnes de verre, de papier et d'emballage.

Actuellement 9 points d'apport volontaire disposent de colonnes enterrés (3 sur Challans, Châteauneuf, Froidfond, La Garnache, Saint Urbain, Sallertaine).

# 4. Les collectes

## 4.1 La collecte en porte à porte

Les collectes des Omr et des EMB sont assurées par 6 à 7 bennes à ordures ménagères du lundi au vendredi avec des débuts de collecte à partir de 5 heures du matin.

Une collecte de marché a également lieu le samedi matin.

Il n'y a pas de collecte les jours fériés.

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

- Collecte des ordures ménagères résiduelles (Omr) : une fois par semaine ;
- Collecte des emballages ménagers (EMB) : une fois tous les quinze jours.

## 4.2 La collecte en point d'apport volontaire

Un camion réalise du lundi au vendredi la collecte des colonnes emballage, verre, papier et d'ordure ménagère résiduelle du territoire. L'été, la collecte est réalisée en double poste.

Chaque colonne est collectée une à deux fois par semaine.

## 4.3 Les dépôts sauvages

Le ramassage des dépôts sauvage sollicite 1 agent à temps plein du lundi au vendredi. La collecte des dépôts sauvages est réalisée au pied sur les points d'apport volontaire et les points de regroupement par Challans Gois Communauté. Ce sont les services techniques des mairies qui réalisent ce ramassage sur les autres secteurs.

Cette collecte est réalisée à l'aide d'un camion plateau.

En été, deux agents peuvent être sollicités pour le ramassage des dépôts sauvages.

Jusqu'à 500 sacs jaunes et 250 m 3 de déchets peuvent être ramassés en un mois.

## 4.4 Aire de retournement

Un travail a été mené sur la dimension des aires de retournement à prendre en compte lors de la création de nouveaux lotissements. L'objectif étant de limiter les manœuvres dangereuses (marches arrières) effectuées par les véhicules de collecte. Les formes et dimensions minimales à prendre en compte ont ainsi été définies sur le territoire de Challans Gois Communauté.

# 5. Déchèterie

Trois déchèteries sont présentes sur le territoire de Challans Gois Communauté :

## 5.1 Les travaux 2019

Des travaux important ont été réalisés sur les déchèteries en 2019 :

- Mise en place du barrièrage et d'un système de contrôle d'accès à carte sur les trois déchèteries,
- Pour la déchèterie de Challans : extension, mise en place de garde corps, aménagement d'une plateforme pour les déchets végétaux et création d'une plateforme pour les gravats, création d'un préau pour les déchets dangereux et les DEEE.

Les travaux se sont terminés en mars 2019.

Les objectifs et les intérêts de ces travaux sont les suivants :

- Mise en place du barrièrage et d'un système de contrôle d'accès à carte sur les trois déchèteries : l'objectif de ce dispositif est de limiter les tonnages apportés en déchèterie (-20 % en 2019), fluidifié la circulation sur les déchèteries grâce à la baisse de fréquentation, permettre aux agents de mieux renseigner les usagers et s'assurer d'une facturation plus efficiente des apports de déchets professionnels.
- Travaux sur la déchèterie de Challans : l'objectif de ces travaux a été de sécuriser la dépose des déchets par les usagers en limitant le risque de chute, en aérant au maximum la zone des déchets toxiques, en facilitant la circulation sur le site. La création de la plateforme pour les gravats a permis d'améliorer la logistique sur ce flux.

Ces travaux ont coûtés 595 709 euros.

## 5.2 Les conditions d'accès en déchèterie

Les conditions d'accès en déchèterie ont évolué en 2019. Ainsi, l'accès aux déchèteries de Challans Gois Communauté est maintenant uniquement réservé aux particuliers résidant sur le territoire et aux professionnels qui y exercent une activité.

Pour les particuliers, il est prévu 15 passages gratuits par habitation et par année civile (3 $m^3$ maximum par passage). Le passage supplémentaire est facturé cinq euros.

Les statistiques 2019 donnent les résultats suivant :

- 26 639 cartes particuliers distribuées,
- 109 450 passages de particuliers depuis mars 2019 sur les trois déchèteries,
- 4,1 passages utilisés en moyenne,
- 163 usagers soient moins de 1% des foyers ont demandés des passages supplémentaires.

Même si ces données ne sont pas sur une année pleine (à partir de mars), nous pouvons tout de même en conclure que 15 passages sont largement suffisants pour une grande majorité de la population. Au vue du nombre de cartes distribuées, une grande majorité des usagers du territoire dispose de cette carte.

Ce système a permis de réduire de 21,4 % les tonnages collectés ce qui présente un intérêt économique et environnementale certain du à une diminution des tonnages transportés et traités.

Parallèlement, il est important de signaler que cette diminution des tonnages ne s'est pas accompagnée d'une augmentation des dépôts sauvages sur le territoire, ni d'une augmentation des déchets collectés en porte à porte.

Pour les professionnels, chaque passage se traduit par une facturation en fonction du volume et du type de déchets apportés.

Les statistiques 2019 donnent les résultats suivants :

- cartes professionnelles délivrées,
- 18 426 passages enregistrés,
- 70 000 euros facturés soit + 50 % de recettes par rapport à 2018,

La mise en place du système de contrôle d'accès a ainsi permis d'augmenter sensiblement les recettes liées au dépôt de déchets de professionnels. Ce système est ainsi plus juste et permet de ne pas faire supporter les coûts de transport / traitement de déchets professionnels aux usagers particuliers du territoire.

Toutes ces données nous permettent de conclure que la mise en place de ce système de contrôle d'accès s'est bien déroulée sur le territoire et les résultats 2019 montrent que cela a été bénéfique pour la collectivité.

Il faut également noter qu'une évolution de la grille tarifaire a été votée en 2019 (applicable au 1er janvier 2020. Ainsi pour les professionnels, le tarif des gravats passe de 10 euros/$m^3$ à 25 euros/$m^3$. Ce changement est justifié car le tarif de 10 euros/$m^3$ ne couvrait pas le coût réel du traitement facturé à la collectivité. De plus, 25 euros/$m^3$ est le tarif conseillé par le syndicat départemental trivalis et celui qui est appliqué majoritairement dans les déchèteries vendéennes.

## 5.3 Les filières de valorisation

En 2019, les filières de valorisation mises en place pour les déchets de déchèteries sont les suivantes :

| Filières | Lieu de traitement | Valorisation |
|---|---|---|
| Carton | L'Aiguillon sur Vie | Mise en balle et valorisation matière |
| Ferraille | L'Aiguillon sur Vie | Valorisation matière |
| Gravats | Batirecyclage à La Ferrière | Valorisation matière |
| Déchets verts | Retour à la terre chez les agriculteurs locaux | Broyage et Co-compostage |
| Bois | L'Aiguillon sur Vie | Broyage puis valorisation matière |
| Déchets ménagers spéciaux (huiles alimentaires, huile minérale, peinture, solvants, phytosanitaire, …), filière Eco DDS, | Fontenay le Comte | Valorisation matière |
| Déchets d'équipements électriques et électroniques | Aubiny puis Triade (49) | Valorisation matière |
| Textiles | Centre de tri à Nantes | Revente/valorisation matière |
| Plastiques durs et souples | L'Aiguillon sur Vie | Valorisation matière |
| Le Placoplatre | La Ferrière | Broyage puis valorisation matière |
| Les meubles avec la filière Eco mobilier | Grand'Landes | Valorisation matière |
| Amiante avec 2 permanences par an (filière mise en place en 2015) | | Enfouissement en casier spécifique |
| Polystyrène | Vendée polystyrène | Revalorisation matière |
| Le non valorisable | Givrand | Enfouissement au ISDND des Pineaux |

<u>Déchets non pris en charge :</u>

Plusieurs types de déchets ne sont pas pris en charge par la collectivité. Il s'agit notamment :

- matériaux infestés par des termites
- déchets explosifs (feux d'artifices, fumigènes, fusées de détresse, poudre et cartouches de chasse, fusées anti-taupes, fusées extinctrice de cheminée, etc),
- bouteilles de gaz et d'hélium
- les extincteurs,
- pneus,
- produits radioactifs,
- déchets hospitaliers et d'activités de soins à risques infectieux
- déchets professionnels (épaves de véhicules, pneus, os, suifs, ficelles agricoles, lisiers, coquillages, poissons, etc),
- cadavres d'animaux…

Il faut noter qu'en 2019, une évolution a été faite dans le tri des déchets ménagers spéciaux (DMS). Ainsi les agents trient 5 catégories de DMS qui sont redirigés vers la filière de l'éco-organisme, ce qui permet une meilleure valorisation de ces flux et une gratuité du coût de traitement pour la collectivité.

## 5.4 Evolutions du fonctionnement de la déchèterie de Challans

L'année 2019 a été marquée par l'acquisition d'un compacteur à rouleau, de l'achat de cinq nouveaux caissons et de la commande d'un télescopique pour début 2020.

L'acquisition de ces équipements se trouvent tout d'abord justifié par la vétusté des anciens matériels qui étaient en place et par la volonté de s'assurer une nouvelle organisation du site afin de supprimer les débordements de déchets en haut de quai.

Ainsi, le compacteur à rouleau présente l'avantage de permettre :

- Un meilleur compactage des déchets permettant d'augmenter le tonnage dans chaque caisson. Cela permet de limiter les transports et de s'assurer d'une plus grande capacité de dépose des déchets dans un caisson.
- L'opération de compaction s'effectue plus en sécurité grâce à la largeur du rouleau qui évite les projections,
- Cet engin peut déplacer les caissons pleins et les remplacer par des caissons vides, ce qui est une garantie pour l'usager de disposer d'un caisson non débordant pour déposer ces déchets.

Un caisson pour le mobilier a également été rajouté afin qu'il n'y ait plus de mobiliers présents en haut de quai.

## 5.5 Opération ponctuelle

Pour les fêtes de fin d'année, deux opérations de collecte ponctuelles ont été organisées :

- Collecte des coquillages du 15 décembre au 15 janvier,
- Le broyage de sapin avec don de broyat sur deux dates en janvier.

L'opération de collecte sur les coquillages présentait plusieurs intérêts, tout d'abord, les coquillages collectés sont valorisés en amendement organique, nutrition animal,… alors qu'ils n'auraient pas pu l'être si ils avaient été jeté dans le bac d'ordure ménagère résiduelle. Il y a donc un intérêt environnemental certain à cette collecte.

Ensuite, le coût de valorisation des coquillages est plus faible que le coût de traitement des ordures ménagères résiduelles, cette collecte peut ainsi s'avérer rentable à condition de collecter un tonnage non négligeable de coquillage.

Il faut noter que pour cette première collecte, peu de coquillage ont été collectés, 1,34 tonnes ont ainsi été collectées.

L'opération sur le broyage des sapins a bien fonctionné sur la déchèterie de Beauvoir sur Mer ou un nombre important d'usager sont repartis avec du broyat. En revanche, peu d'usager sont venus bénéficier de ce service sur Challans.

# 6. Tonnages

## 6.1 Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles (Omr)

Le tableau ci-dessous vous présente les évolutions de tonnage collectées pour les ordures ménagères résiduelles :

| | 2018 | 2019 | Evolution |
|---|---|---|---|
| **Omr en t/an** | 9 446 t/an | 9 410 t/an | -0,38% |
| **Omr en kg/an/hab** | 195 kg/an/hab | 192 kg/an/hab | -1,60% |

La production d'Omr sur le territoire est stable entre 2018 et 2019.

Le graphique ci-dessous permet de comparer la production d'Omr de Challans Gois Communauté par rapport au reste du territoire (notons que nous ne disposons pas à date des données 2019 pour la Vendée et la France).

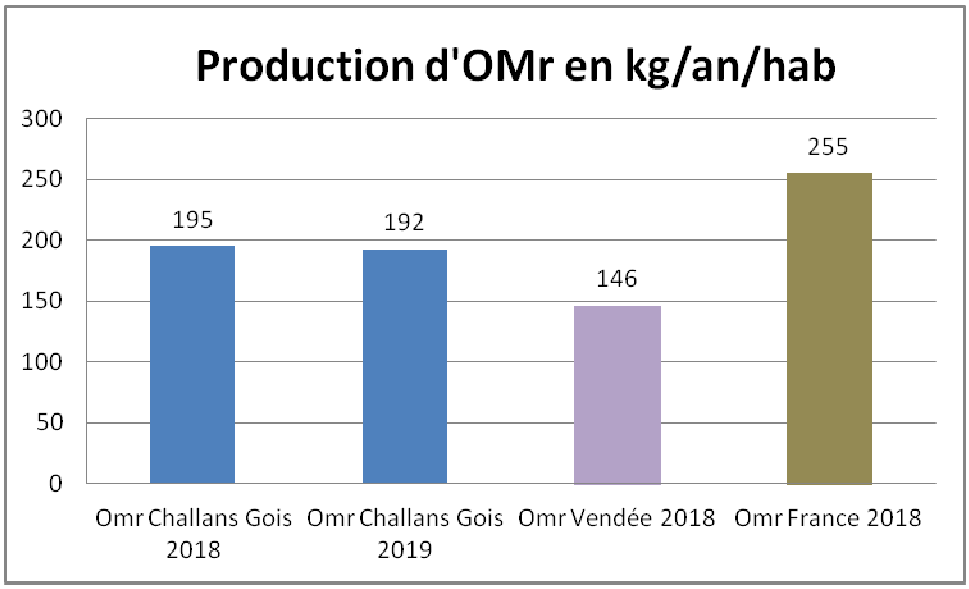


Ce graphique permet de nous montrer que nous produisons moins d'Omr que l'habitant moyen français. Cela s'explique par les productions de déchets qui sont structurellement plus importante sur les grandes métropoles françaises.

A contrario, il faut noter que nous produisons plus d'Omr que l'habitant vendéen moyen.

Cela s'explique par le fait qu'un nombre important de collectivité vendéenne sont passées à un système de facturation basé sur l'utilisation réelle du service. Ainsi la facturation est basée sur le nombre de levés de bac effectué dans l'année. Ce système appelé redevance incitative permet à l'usager de mieux maitriser sa gestion des déchets et l'incitation financière l'enclin à réduire sa production de déchet.

La mise en place de la redevance incitative est à l'étude sur le territoire de Challans Gois Communauté.

## 6.2 Les tonnages de déchets recyclables

Les tableaux ci-dessous vous présentent les évolutions de tonnage collectées pour les déchets recyclables (verre, emballage (EMB) et papier) :

En tonnes :

| | 2018 | 2019 | Evolution |
|---|---|---|---|
| **EMB** | 1 685 t/an | 1 795 t/an | 6,54% |
| **Verre** | 2 210 t/an | 2 524 t/an | 14,22% |
| **Papier** | 1 215 t/an | 1 067 t/an | -12,21% |

En kg/an/hab :

| | 2018 | 2019 | Evolution |
|---|---|---|---|
| **EMB** | 35 kg/an/hab | 37 kg/an/hab | 5,35% |
| **Verre** | 46 kg/an/hab | 51 kg/an/hab | 12,94% |
| **Papier** | 25 kg/an/hab | 22 kg/an/hab | -13,19% |

L'on peut noter une légère progression des tonnages d'EMB collectés. Cela s'explique par une continuité de modification du geste de tri suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri. L'on peut noter que logiquement cette progression est plus faible que celle observée entre 2017 – 2018 (9%) car le gisement est de mieux en mieux capté.

Le taux de refus, c'est-à-dire les erreurs dans le geste de tri de l'habitant est en moyenne de 20% sur le territoire. Il est également 20% pour la moyenne vendéenne. Les habitants de Challans Gois Communauté ne font ainsi ni plus, ni moins d'erreur de tri qu'un habitant moyen vendéen.

L'objectif est cependant de réduire ce taux d'erreur, des actions de communication seront ainsi réalisées dans ce sens en 2020.

L'on peut noter une baisse du tonnage du papier collecté. Cela s'explique par une diminution des tirages de la presse écrite, magazine, sur tout le territoire français.

Le graphique ci-dessous permet de comparer la production des déchets recyclables de Challans Gois Communauté par rapport au reste du territoire (notons que nous ne disposons pas à date des données 2019 pour la Vendée et la France).

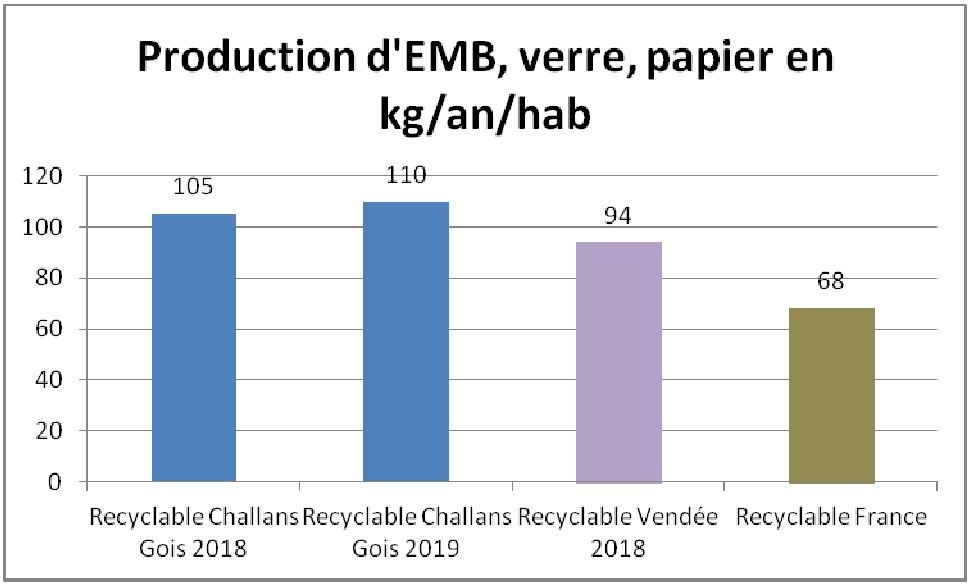


L'on peut noter une collecte des déchets recyclables stables sur le territoire. Le geste de tri est bien acquis par les habitants de Challans Gois Communauté dont la production de déchets recyclables est supérieure à la moyenne nationale et vendéenne.

## 6.3 Les tonnages en déchèterie

Le tableau ci-dessous vous présente les évolutions de tonnage collecté sur nos trois déchèteries entre 2018 et 2019 :

| | 2018 | 2019 | Evolution |
|---|---|---|---|
| **Déchets Verts** | 6 986 t/an | 5 489 t/an | -21,43% |
| **Gravats** | 6 042 t/an | 4 113 t/an | -31,93% |
| **Tout venant** | 2 951 t/an | 2 403 t/an | -18,57% |
| **Bois** | 856 t/an | 703 t/an | -17,87% |
| **Mobilier** | 1 514 t/an | 1 404 t/an | -7,27% |
| **Métaux** | 803 t/an | 661 t/an | -17,68% |
| **Cartons** | 852 t/an | 787 t/an | -7,63% |
| **Déchets électriques et électroniques (DEEE)** | 584 t/an | 518 t/an | -11,30% |
| **Plastiques rigides** | 273 t/an | 274 t/an | 0,37% |
| **Plastiques souples** | 23 t/an | 17 t/an | -26,09% |
| **Plâtre** | 173 t/an | 193 t/an | 11,56% |
| **Amiante** | 16 t/an | 30 t/an | 87,50% |
| **Souches** | 93 t/an | 41 t/an | -55,91% |
| **Polystyrène** | 11 t/an | 8 t/an | -27,27% |
| **TOTAL*** | **21 177 t/an** | **16 641 t/an** | **-21,42%** |

*Il faut noter qu'à date, nous ne disposons pas du tonnage de déchets dangereux que nous n'avons donc pas intégré au tableau ci-dessus. De même, les tonnages ci-dessus ne sont pas validés à date par trivalis dont la validation intervient plus tard dans l'année.

Le tableau ci-dessous vous présente les évolutions de tonnage collecté sur nos trois déchèteries.

L'on observe une forte baisse des tonnages reçus en déchèterie. Cela s'explique par la mise en place du système de contrôle d'accès en mars sur nos trois déchèteries.

L'on peut noter que le flux tout venant qui est le flux qui n'est pas valorisé a baissé de plus de 18 % en 2019.

Il faut également préciser que cette baisse des apports en déchèterie ne s'est pas traduite par une hausse des dépôts sauvages.

Le graphique ci-dessous vous présente le ratio en kg/an/hab de collecte en déchèterie des déchets sur le territoire de Challans Gois en comparaison du reste de la Vendée :

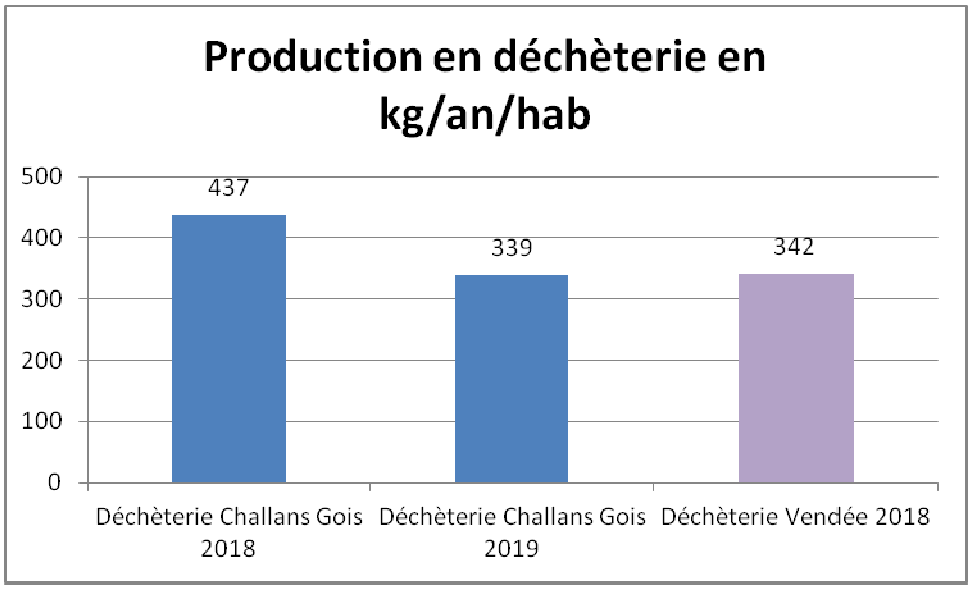


L'on s'aperçoit que les apports de déchets en déchèterie ont fortement baissé entre 2018 et 2019. La mise en place du système de contrôle d'accès nous a permis de nous retrouver dans la moyenne de production vendéenne. Il faut noter que la majorité des déchèteries en Vendée font l'objet aujourd'hui d'un système de contrôle d'accès.

# 7.Sensibilisation

## 7.1 Le compostage individuel

Trivalis s'est engagé auprès de l'ADEME et du Conseil Départemental de la Vendée à mener à bien le plan départemental de prévention prévu par le Grenelle et à remplir les objectifs de celui-ci. Dans ce cadre, le syndicat a obtenu le classement en territoire zéro déchet/ zéro gaspillage.

Ainsi, la Communauté de Communes s'est engagée auprès de Trivalis dans cette démarche de prévention par le biais de la distribution de composteur.

Composteur en bois ou
en plastique + un bio seau = 10 €
*(un seul par foyer)*

Les objectifs de cette opération sont :

- réduction des ordures ménagères (20 à 30 kg de fermentescibles / an / foyer détourné),
- détourner des déchets verts.

Une communication soutenue tout au long de l'année a permis d'équiper **769 familles pour l'année 2019 contre 592 en 2018.**

Depuis le début de l'opération en 2016, plus de 3 000 composteurs ont été vendus.

## 7.2 La distribution des sacs de tri

La distribution des sacs de tri a eu lieu en novembre pour la commune de Challans. Une distribution permanente est organisée dans les mairies de chaque commune. Cette distribution permet d'échanger avec les habitants notamment sur les thématiques suivantes :

- Réduction des déchets,
- Consignes de tri.

## 7.3 Calendrier de collecte 2019

Comme chaque année un calendrier de collecte pour chaque commune est envoyé à tous les habitants du territoire. Il précise les jours de collecte, rappel les consignes de tri et indique l'emplacement des PAV et des déchèteries.

## 7.4 Sensibilisation dans les écoles

Une ambassadrice du tri est chargée de réaliser des actions de sensibilisation à la réduction des déchets et au tri des déchets dans les écoles.

Les animations de l'ambassadrice du tri ont permis d'aborder plus précisément 4 thèmes :

- La réduction des déchets
- Les consignes de tri
- Le compostage individuel
- Le tri des déchets au sein de l'établissement

## 7.5 PCAET

Il faut noter qu'en 2019, le service déchet a été intégré à la démarche du Plan Climat Air Energie Territorial de Challans Gois Communauté. Des objectifs au sein du service déchets seront ainsi définis afin de participer à la limitation du réchauffement climatique et à l'adaptation au changement climatique.

# 8. Indicateurs financiers

## 8.1 Le budget de fonctionnement

L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement pour la gestion des déchets, sur les trois derniers exercices, pour le territoire de Challans Gois Communauté vous est présenté ci-dessous :

| Dépenses de fonctionnement | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|
| Charges générales | 971 269 € | 759 757 € | 673 136 € |
| Charges de personnel | 1 075 292 € | 1 308 244 € | 1 384 140 € |
| Charges syndicat de traitement (Trivalis) | 2 448 072 € | 2 343 611 € | 2 575 355 € |
| Charges financières | 11 088 € | 38 854 € | 1 766 € |
| Charges exceptionnelles | 4 190 € | 0 € | 890 € |
| Amortissement des investissements | 313 110 € | 348 936 € | 417 855 € |
| Total dépenses de fonctionnement | *4 823 021 €* | *4 799 402 €* | *5 053 142 €* |
| **Coût de fonctionnement par hab** | *101 €/hab* | *99 €/hab* | *103 €/hab* |

Le budget de fonctionnement est stable sur les trois dernières années. L'on peut noter une légère augmentation en 2019 notamment du à l'augmentation des charges liées au traitement des déchets (trivalis) et à une augmentation de la charge de personnel suite à la restructuration du service.

## Détail des dépenses de fonctionnement liés au traitement :

Dans la section de fonctionnement, une partie importante de nos charges correspond au traitement des déchets (2 575 355 euros en 2019). Une contribution est ainsi versée à ce titre au syndicat Trivalis qui assure le traitement de nos déchets sur la base de marchés passés à l'échelle de bassins regroupant les EPCI vendéennes. Pour 2019, les coûts de traitement par déchets et les charges de structure de trivalis pour notre territoire sont les suivants (il faut noter qu'il s'agit d'une estimation car la régulation de la contribution 2019 n'est effectuée à la date de rédaction de ce rapport par trivalis) :

| | | Tonnage | Montant € | Coût/T | Coût par Hab. |
|---|---|---|---|---|---|
| **DECHETS ULTIMES** | | | | | |
| Ordures ménagères | | 9 654 | 1 689 507 € | 175,0 € | 34,8 € |
| Tout venant | | 2 992 | 401 755 € | 134,3 € | 8,3 € |
| Refus de tri | | 277 | 26 292 € | 95,0 € | 0,5 € |
| **DECHETERIES** | | | | | |
| FFOM | | 0 | - € | - € | - € |
| Déchets verts vrac | | 2 350 | 63 438 € | 27,0 € | 1,3 € |
| Déchets verts broyés | | 5 180 | 113 969 € | 22,0 € | 2,3 € |
| Gravats | | 5 495 | 112 310 € | 20,4 € | 2,3 € |
| Bois | | 880 | 72 783 € | 82,7 € | 1,5 € |
| Ferraille | | 757 | - 23 756 € | - 31,4 € | - 0,5 € |
| Plastiques souples | | 29 | 6 367 € | 222,2 € | 0,1 € |
| Plastiques rigides | | 258 | 62 919 € | 244,0 € | 1,3 € |
| Amiantes - Fibrociments | | 19 | 2 570 € | 132,0 € | 0,1 € |
| Plaques de plâtre | | 169 | 24 077 € | 142,2 € | 0,5 € |
| Polystyrènes | | 12 | 1 564 € | 132,0 € | 0,0 € |
| Souches | | 79 | 3 651 € | 46,0 € | 0,1 € |
| DDS | | 187 | 54 561 € | 291,1 € | 1,1 € |
| Carton | | 842 | - 36 678 € | - 43,6 € | - 0,8 € |
| Papier | | 0 | - € | - € | - € |
| DEEE | | 572 | - 44 028 € | - 76,9 € | - 0,9 € |
| DEA | | 1 416 | - 32 818 € | - 23,2 € | - 0,7 € |
| **TRI DES DECHETS** | | | | | |
| Emballages | | 1 756 | - 279 211 € | - 159,0 € | - 5,8 € |
| JRM | | 1 288 | - 154 963 € | - 120,3 € | - 3,2 € |
| Verre | | 2 350 | - 60 361 € | - 25,7 € | - 1,2 € |
| Charges de structure | | 36 285 | 224 968,61 | 6,2 € | 4,6 € |
| **CHARGES INDIVIDUELLES** | Compostage individuel | | 34 715 € | | |
| | Poulaillers | | 47 € | | |
| | Non Conformités déchèteries | | 2 000 € | | |
| | Broyeurs déchets verts | | - € | | |
| **SOLDE GENERAL ADHERENT HT** | | | **2 265 677 €** | **62,4 €** | **46,7 €** |
| **SOLDE GENERAL ADHERENT TTC** | | | **2 492 245 €** | **68,7 €** | **51,4 €** |

Il faut noter qu'une régulation, c'est-à-dire un transfert de charge de 2018 à 2019 a été faite par le syndicat pour un montant de 83 110 euros ce qui s'ajoute au 2 492 245 euros prévus initialement et correspond bien au 2 575 355 euros inscrit au budget 2019.

L'on peut observer que les tonnages réels de 2019 sont inférieurs à ceux inscrit dans le tableau ci-dessus. L'on peut ainsi s'attendre à avoir une régulation à la baisse de – 184 800 euros de charge qui sera ainsi impacté sur le budget 2020. En effet, les régulations budgétaires se font sur l'exercice suivant.

Le tableau ci-dessous vous présente les recettes de fonctionnement :

| Recettes de fonctionnement | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|
| Remboursement charges (indemnités assurances) | 18 972 € | 35 958 € | 62 305 € |
| Ventes de produit (composteurs, tarification accès déchèteries ...) | 252 843 € | 305 215 € | 338 795 € |
| Impôts et taxes (TEOM) | 4 370 866 € | 4 494 800 € | 4 886 815 € |
| Subventions (ADEME, ...) | 7 433 € | 57 € | 8 867 € |
| Autres produits de gestion courante (aide à la communication,...) | 0 € | 0 € | 12 682 € |
| Produits exceptionnelles | 34 884 € | 63 244 € | 26 432 € |
| Opération d'ordre | 0 € | 0 € | 12 060 € |
| Total dépenses de fonctionnement | *4 684 998 €* | *4 899 274 €* | *5 347 956 €* |
| **Coût de fonctionnement par hab** | *98 €/hab* | *100 €/hab* | *109 €/hab* |

L'on peut noter une hausse des recettes du service notamment du à l'augmentation de la TEOM.

Les résultats de fonctionnement sont ainsi les suivants :

| | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|
| **Résultats de fonctionnement** | *-138 023 €* | *99 872 €* | *294 814 €* |

L'on peut noter qu'après avoir eu une année en déficit en 2017, les résultats de fonctionnement sont excédentaires pour la seconde année.

Cela s'explique pour deux raisons principales :

- Charge du personnel : le service a fonctionné en 2019 avec un sous effectif chronique en chauffeur de collecte et le responsable du service, la coordinatrice des déchèteries et l'assistante administrative ont intégrés le service en cours d'année. Cette charge devrait ainsi être plus importante l'année prochaine.
- Amortissement (opération d'ordre) : l'implantation des colonnes de PAV enterrés a été différée dans le temps. Ainsi, les amortissements ont été moins importants que prévu en 2019.

**Détail des recettes de fonctionnement :**

Le financement du service « déchets » est principalement assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) basée sur le foncier bâti.

Le tableau ci-après vous indique l'évolution du produit et du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

| TEOM | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|
| Base des valeurs locatives | 45 697 250 | 47 124 905 | 48 888 028 |
| Taux | 9,50% | 9,50% | 9,95% |
| Produit de la taxe | 4 370 866 € | 4 494 800 € | 4 886 815 € |

La deuxième source principale de recettes provient des ventes de produits. Le montant atteint 338 795 euros en 2019 et est répartis comme suit :

- Redevance déchèterie pour les professionnels (tarif par type et volume de déchets apportés en déchèterie) : 70 789 euros,
- Vente de composteurs : 9 153 euros,
- Transport des caissons des déchèteries (pour le compte de trivalis) : 166 175 euros,
- Redevance spéciale (pour la collecte en porte en porte plus d'une fois par semaine des professionnels) : 88 243 euros,
- Vente de passage supplémentaire en déchèterie : 4 435 euros.

L'on peut noter que la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie a permis de réaliser +80% de recettes sur la redevance déchèterie des professionnels.

## 8.2 Le budget d'investissement

L'évolution des dépenses et des recettes d'investissement pour la gestion des déchets, sur les trois derniers exercices, pour le territoire de Challans Gois Communauté vous est présenté ci-dessous :

| Dépenses d'investissement | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|
| Immo incorporelle (frais d'étude) | 0 € | 16 184 € | 5 961 € |
| Immo corporelles (camions + colonnes PAV aériennes et enterrés,...) | 472 211 € | 376 504 € | 756 525 € |
| Travaux | 2 457 € | 65 151 € | 523 553 € |
| Dette capital / emprunts | 20 847 € | 224 062 € | 27 146 € |
| Opération patrimoniales | 0 € | 672 € | 0 € |
| Opération d'ordre transfert entre section | 0 € | 0 € | 12 060 € |
| Total dépenses d'investissement | *495 515 €* | *682 573 €* | *1 325 245 €* |
| **Dépenses d'investissment par hab** | *10 €/hab* | *14 €/hab* | *27 €/hab* |

L'on peut également décomposer les principales dépenses d'investissement en 2019 comme ceci :

- 595 709 euros pour la mise en place des systèmes de contrôles d'accès sur les déchèteries + agrandissement de la déchèterie de Challans (travaux, immo…),
- 96 432 euros pour la fourniture et la mise en place des colonnes PAV enterrés,
- 465 340 euros pour les achats : d'une zoé d'occasion, d'un compacteur, d'une BOM 26t et d'une BOM 16 t.
- Le reste des dépenses d'investissement a été utilisé pour l'achat de bac de collecte, de caissons de déchèterie, de souffleurs, d'un gerbeur, de l'achat de deux broyeurs pour les déchets verts,…

L'on peut noter qu'un effort particulier a été porté aux déchèteries en 2019 avec la réalisation des travaux et l'achat d'un compacteur à rouleau.

Le tableau ci-dessous présente les recettes d'investissement :

| Recettes d'investissement | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|---|---|---|
| Subventions | 0 € | 112 302 € | 0 € |
| FCTVA | 87 359 € | 53 725 € | 203 241 € |
| Opération de transfert entre sections (amortissement) | 313 110 € | 348 936 € | 417 855 € |
| Opération patrimoniales | 0 € | 671 € | 0 € |
| Emprunts et dette | 0 € | 202 000 € | 0 € |
| Total recettes d'investissement | *400 469 €* | *717 634 €* | *621 096 €* |
| **Recettes d'investissement par hab** | *8 €/hab* | *15 €/hab* | *13 €/hab* |

Il faut noter qu'il y a une année de décalage entre la dépense d'investissement et le début des amortissements. De plus ces opérations ne sont pas toutes financées par des emprunts spécifiques pouvant apparaitre comme des recettes dans l'analyse.

## 8.3 Perspective budgétaire

Il est important de constater que le traitement des déchets représente aujourd'hui plus 50% de nos charges de fonctionnement.

Le coût de traitement du flux des ordures ménagères résiduelles représentent la charge principale. Challans Gois Communauté produit 30% de plus d'ordures ménagères résiduelles que le reste de la Vendée.

Le coût de traitement des ordures ménagères résiduelles va augmenter fortement et progressivement dans les cinq prochaines années suite notamment à l'augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes).

A cela s'ajoute une baisse de recettes liées à la revente de matériaux recyclés (cartons, plastiques,…).

Dans ce contexte, la seule manière de maitriser la hausse des dépenses de fonctionnement dans les années à venir est de travailler sur la réduction des déchets collectés et particulièrement les ordures ménagères résiduelles.

# 9. Projets 2020

Les principaux projets du service déchet pour l'année 2020 vous sont présentés ci-dessous :

## 9.1 Collecte

**Travail sur les circuits de collecte :**

Un travail va être mené en 2020 sur la sécurisation des circuits de collecte. Ainsi, l'objectif est d'intégrer sur le SIG l'ensemble de nos circuits de collecte et de travailler sur la limitation des collectes bilatérales et la suppression des marches arrières.

**Informatisation des collectes :**

Afin notamment de faciliter la gestion des anomalies de collecte, d'assurer un guidage des chauffeurs,… il est prévu d'installer un système de géolocalisation à bord des véhicules de collecte. Ce système est associé à un logiciel permettant un reporting complet de l'activité.

**Densification du réseau des points d'apport volontaire :**

Sur certaines communes du territoire, certains quartiers peuvent être distant des points d'apport volontaire. Un travail sera mené en 2020 afin de densifié le réseau de PAV et que chaque habitant du territoire ne soit pas trop éloigné des colonnes de tri.

**Finalisation du programme des colonnes PAV enterrés :**

Il reste neufs points d'apport volontaire enterrés à positionner sur Challans Gois Communauté. L'objectif est que ces points soient opérationnels en fin d'année 2020.

## 9.2 Redevance incitative

Challans Gois Communauté a en projet la mise en place de la redevance incitative sur son territoire. Ce projet sera soumis au vote des élus à l'issu des élections de 2020.

Afin de conduire ce projet, il y a plusieurs points préalables qui doivent être abordés :

**Suppression des points de regroupement :**

Un travail va être mené en 2020 afin de recenser et de proposer des solutions dans l'objectif de supprimer autant que possible les points de regroupement des bacs.

**Système d'identification des bacs pucés :**

Afin de comptabiliser l'utilisation du service faite par l'usager, les bacs de collecte sont/seront équipés de puces d'identification. Ces puces seront détectées lors du vidage du bac au niveau du camion de collecte.

L'objectif est ainsi de s'équiper en 2020 d'un système d'identification des puces au niveau du camion de collecte. Ce système est associé à un logiciel de gestion.

**Choix des modalités de facturation :**

Il y a de nombreuses règles de facturation possible en redevance incitative. L'objectif sera d'étudier les différentes règles applicables sur le territoire et leurs conséquences budgétaires.

**Choix d'un logiciel de facturation :**

Ce changement de modalité de fiscalité va nécessiter l'acquisition d'un logiciel spécifique de facturation. Cette étape importante va permettre de gérer le fichier de redevable du territoire et de le mettre à jour en fonction des déménagements d'usager, des nouvelles habitations,…

## 9.3 Déchèterie

**Limitation du flux tout venant :**

En 2019, un habitant de Challans Gois Communauté produit 49 kg/an de déchets tout venant. Malgré la baisse de production par rapport à 2019, ce ratio est encore élevé et l'on considère que 30% du flux tout venant pourrait être encore trié. En 2020, les agents des déchèteries travailleront sur la sensibilisation des usagers afin d'optimiser le tri.

## 9.4 Travaux centre technique intercommunal des Bretellières

Le centre technique intercommunal des Bretellières a été conçu avant la fusion des deux Communauté de Communes du Pays de Challans et du Pays du Gois.

Ce site est ainsi sous dimensionné par rapport aux besoins actuels d'exploitation du service déchet sur le territoire.

Le projet d'agrandissement de ce site sera ainsi mené en 2020, il portera notamment sur un agrandissement des vestiaires, la création d'une zone d'accueil, de bureaux, d'une augmentation de la zone de stockage des contenants de collecte, d'une augmentation du nombre de stationnement des véhicules, …

## 9.5 Actions de sensibilisations

En 2020, nous avons pour objectif d'intensifier nos actions de prévention avec pour objectif de limiter la production de déchet sur le territoire, de maximiser le geste de tri. Pour cela, nous ciblons trois types de publique :

- Les particuliers (actions menées en partenariat avec Trivalis) :

  Pour les particuliers, nous réaliserons des animations sur la thématique du Zéro déchet. Le but de ces animations est de faire prendre conscience et de donner des clés aux usagers pour réduire leurs productions de déchets. Pour cela, trois actions sont envisagées :

- 3 Ateliers thématiques sur le zéro déchet : comment produire sa propre lessive, …
- Une conférence d'un intervenant spécialisé sur le sujet,
- Distribution d'une trentaine de kit « achat vrac ».

L'idée sera de suivre l'évolution de la production de déchets d'habitant du territoire ayant reçu ce kit et souhaitant participer à cette démarcher.

- Les professionnels :

Pour les professionnels, les actions suivantes sont envisagées :

- Sensibiliser les commerçants à l'achat en vrac,
- Sensibiliser les professionnels pour une gestion efficiente des déchets de leurs activités,

- Les scolaires, les centres de loisirs et associations :

Le travail engagé en 2019 va se poursuivre avec l'intervention de notre ambassadrice du tri dans les écoles et auprès des associations. L'objectif de 2020 sera notamment d'améliorer la qualité du tri sur les manifestations du territoire.